



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

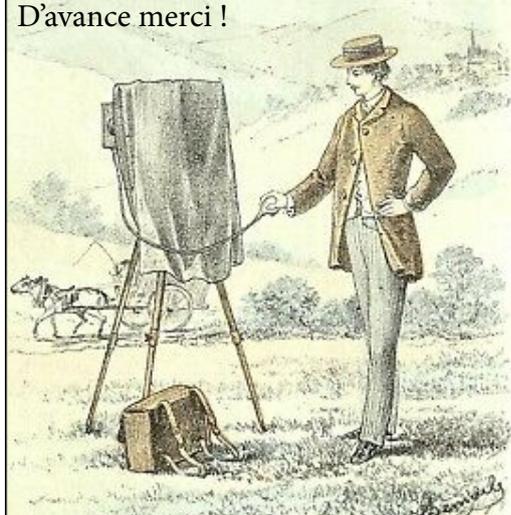
novembre 2021

Numéro 09

Vous êtes photographe amateur, vous avez des photos de la commune que vous souhaiteriez partager en une de la gazette ?

Envoyez nous vos photos à l'adresse mail de la mairie !

D'avance merci !



Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire.....	page 02
Compte-rendu du conseil municipal.....	page 03
La tempête Aurore.....	page 04
Le mot du conseiller défense.....	page 04
Les mobilités douces.....	page 05
Le brûlage des déchets verts.....	page 06
Le circuit vélo.....	page 06
Info du comité des fêtes.....	page 06
Rendez-vous à venir.....	page 07
Un peu d'histoire (suite).....	page 07



Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

2021 s'étire vers 2022 et nous accueillons avec satisfaction le retour de rendez vous collectifs, qui nous ont manqués.

Combattants, M. Segouin, et les membres de l'association, les élus



du canton (dont M. G. Lambert, maire de Sartilly Baie Bocage), les représentants de la gendarmerie (Commandant Charles Guy Regnault (nouveau commandant de la compagnie d'Avranches) et Major Cordelières), les sapeurs pompiers, autour de notre député M. Bertrand Sorre, venu déposer une gerbe devant le monument aux Morts de notre commune, en présence de plusieurs Champelais. Moment de partage de la mémoire, et du souvenir de ce qui nous unit autour de la République et de ses principes. Moment d'hommage, aussi, à ceux qui ont tant donné pour préserver cet héritage commun qui nous est confié.



Moins solennellement, plus joyeusement, le «Marché d'Automne», organisé par le comité des Fêtes, attendra votre visite **le samedi 27 novembre**. Et de nouveau temps communs en perspective avec le projet « à vélo » qui pointe aussi son nez ce mois-ci. Vous trouverez toutes les informations dans cette nouvelle gazette.



En vous souhaitant bonne lecture et une belle fin d'automne à tous...

Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021 :

Voici une version synthétique du conseil, retrouvez la version complète sur le site de la mairie ou à l'affichage dans les vitrines de la mairie.

Informations :

* Rectification de l'annonce faite d'une signature d'une convention avec le SMAAG, par Ouest France. Cela n'est qu'une prise de contact.

* Point sur les différentes réunions passées ou à venir: au sujet du Shéma de Cohérence Territoriale pour le futur PLUI; réunion sur l'entretien des chemins; réunion préparatoire de la commission des impôts directs; rendez-vous pour la réunion tripartite avec la trésorerie de St Lô au sujet de l'état des finances de la commune; rencontre avec l'Association Granvillaise du Pays de l'Estran, qui propose d'entrer dans un Label Pays d'art et d'histoire; une rencontre avec le Conservatoire du Littoral et deux propriétaires de parcelles sur les falaises au sujet du droit de préemption.

Transfert de ligne budgétaire, manipulation nécessaire pour anticiper un financement obligatoire de GTM.

Demande d'une annulation de créance d'assainissement d'un particulier pour un problème de fuite. Après l'exposé de Mme Le Maire, la demande est rejetée à l'unanimité.

Demande d'une annulation de créance d'assainissement d'un particulier pour un problème de difficulté financière. Après l'exposé de Mme Le Maire, la demande est rejetée à l'unanimité.

Paiement des frais de scolarité de l'école primaire Simone Veil de Granville 2020/2021 pour un montant de 950€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Signature de la convention «schéma vélo» et financement de son étude, avec les communes de Sartilly-Baie-Bocage/Carolles/Dragey-Ronthon/Genêts/Champeaux. Après exposé de M. Portais le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité

Présentation du Projet de Territoire (pas à délibérer)., exposé par Mme Le Maire. Les documents afférents sont consultables en mairie.

Questions diverses :

-Madame le Maire informe que le prochain conseil sera le mardi 09 novembre 2021, juste après la réunion plénière du Conseil Communautaire sur ce projet de territoire.

-M. JOLLY s'inquiète du nombre de routes sur la commune qui présentent des nids de poule. Madame Le Maire informe le conseil que M. LEGATHE a vu ce jour, une entreprise pour faire un devis du travail de rebouchage à effectuer sur l'ensemble de la commune.

La séance est levée à 23h10

Synthèse du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021 :

Voici une version synthétique du conseil, retrouvez la version complète sur le site de la mairie ou à l'affichage dans les vitrines de la mairie.

Informations :

- M. LEGATHE informe le conseil que M. PAISANT a eu un accident qui engendre un arrêt initial assez long et que, pour le remplacer, M. JOUENNE a été embauché en CDD pour 3 mois.
- Pour remplir ses missions, l'agent communal fonctionne avec une camionnette, prêtée par M. DODEMAN, en attendant que celui-ci finalise la préparation de celle prévue à l'achat.

•Mercredi 03 novembre, entretien avec M. BIHAN, de la Cour Régionale des Comptes, première étape de 3 rencontres successives, avec un retour des conclusions début été.

• Le 15 octobre, Mme le Maire et M. PORTAIS se sont rendus à Sartilly pour finaliser la convention concernant les mobilités douces et donner le point de départ à l'étude. Le vendredi 26 novembre, le cabinet d'étude viendra sur la commune pour commencer à faire des points de repérage des trajets sur le territoire de Champeaux (habitants et élus sont conviés à y participer).

● M. ARBION a interpellé la mairie sur le contenu du compte-rendu du dernier conseil concernant la lecture de son article relatant les contacts de la mairie avec le SMPGA. En effet, nous apportons une correction en prenant acte qu'il n'est pas allé jusqu'à parler de signature avec le SMPGA.

Paiement des frais de scolarité de l'école Eric Tabarly de Jullouville 2020-2021, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité le paiement de la somme de 2680€.

Aménagement du temps de travail de Mme Bonnaud (secrétaire de mairie), Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et approuve à l'unanimité le passage à 37h30 et l'octroi de 15j de RTT.

Convention Territoriale Globale, après l'exposé de Mme le Maire le Conseil Municipal, vote et approuve à l'unanimité l'adhésion à cette convention.

Mise à disposition de la salle de convivialité au Comité des Fêtes, après l'exposé de Mme le Maire le Conseil Municipal, vote et approuve à l'unanimité la mise à disposition gracieuse pour le marché d'automne du 27 novembre 2021.

Mise à disposition du Comité des Fêtes de la cour extérieure de la mairie, attenante à la salle de convivialité, après l'exposé de Mme le Maire le Conseil Municipal, vote et approuve à l'unanimité la mise à disposition gracieuse pour le marché d'automne du 27 novembre 2021.

Proposition aux commerçants qui souhaitent participer au marché d'automne, de se manifester auprès du Comité des Fêtes. Ils seront ainsi exonérés de la redevance. Le Conseil Municipal, vote et approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

● Mme ROBIN demande si pour le 11 novembre, les conseillers sont invités à participer.

● Madame Le Maire précise que la cérémonie aura lieu le 11 novembre 2021 à 9h15, en présence de M. Bertrand SORRE, député, et répond qu'il n'y a plus de restrictions sanitaires par rapport au nombre de participants et que tous ceux qui le souhaitent, peuvent y participer.

● Mme ROBIN demande également s'il y aura un arbre de Noël cette année. Madame JULIEN-FARCIS répond que le Comité des fêtes s'en occupe et que cela est programmé le samedi 18 décembre.

● Madame le Maire précise que les vœux de la Commune sont programmés le vendredi 08 janvier 2022 à 16h et qu'elle a confié à Mme Joséphine PANARD, la confection de la carte des vœux de la Commune pour cette année afin de faire participer les artistes locaux.

● M. PORTAIS rappelle que la commune est toujours confrontée à des problèmes de dépôts sauvages des ordures.

M. LEGATHE précise qu'en plus, les collectivités sont taxées lorsqu'elles apportent des déchets à la déchetterie (que ce sont donc les Champelais qui sont facturés).

● M. LEGATHE notifie qu'il fait des devis pour tous les travaux sur la commune et qu'il y a de grosses disparités entre les entreprises, d'où l'intérêt de faire des devis

Par exemple, pour le portique du le parking des poubelles du Sol Roc :

- Entreprise Loisel = 6500€

- Entreprise Robidat = 1500€

- En attente du devis de l'entreprise Friteau

Madame le Maire souligne l'importance de faire des devis pour tout projet dans l'esprit d'un d'appel d'offre et que ce travail est en vue de la préparation du budget.

● M. JOLLY demande quand est prévue la date de la réunion du C.C.A.S.

Madame le Maire informe le conseil que la réunion du C.C.A.S aura lieu le lundi 22 novembre 2022 à 18h30 et que les convocations partiront la semaine du 15 novembre.

La séance est levée à 21h45

La tempête Aurore :



Le jeudi 21 octobre, la tempête Aurore n'a pas épargné Champeaux.

Plus de 2 heures de coupure d'électricité sur une partie du village, 3 routes coupées (Incoville, Chèvrerue et Bonneville). Le temps clément de la journée a permis de dégager les routes dans l'après midi.

Merci à M. Serge Portais, 2ème adjoint, M. S. Letellier et MM. C. et C. Godefroy d'être intervenus pour dégager les routes.

Le mot du conseiller Défense :

2021 Centenaire de l'inhumation du Soldat Inconnu

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 est l'occasion d'évoquer l'histoire du Soldat inconnu, inhumé sous l'Arc de triomphe à Paris, il y a maintenant un peu plus de cent ans.

L'idée de la réalisation d'un monument national destiné à perpétuer le souvenir des soldats tombés au Champ d'honneur est attribuée à François Simon, président du Souvenir français de Rennes, association patriotique chargée de l'entretien des tombes des soldats morts pour la France.

Il propose dès 1914 l'accès au Panthéon à « un des combattants, ignoré mort bravement »

Cette idée est reprise au lendemain de l'armistice de 1918. La Grande guerre a fait 1 400 000 morts, dont 250 000 disparus, sans sépulture.

Comme souvent, cette proposition ne fait pas l'unanimité, quant au lieu de la sépulture et de la date de réalisation.

Le Royaume-Uni décide en octobre de réaliser pour le 11 novembre, un monument dédié au « Tommy inconnu », dans l'abbaye de Westminster.



La nouvelle surprend le gouvernement français. Dans la précipitation, sous la pression de l'opinion qui se sent humiliée, le Parlement décide de choisir l'Arc de Triomphe.

Début novembre 1920, les corps de huit soldats français, non identifiés, provenant de champs de bataille emblématiques : Flandre, Artois, Somme, Chemin des Dames, Ile de France, Champagne, Verdun et Lorraine, sont rassemblés dans la citadelle de Verdun.

Le 10 novembre 1920, le soldat de 2ème classe Auguste Thin, soldat méritant du 132ème régiment d'infanterie, originaire de Saint-Vaast-la-Hougue, est chargé de distinguer parmi les huit cercueils, celui qui deviendra le symbole du sacrifice des Français durant la Grande guerre.

Il additionne alors les chiffres du numéro de son régiment et pose le bouquet de fleurs remis par André Maginot, ministre des Pensions, sur le sixième cercueil.

Le cercueil du Soldat inconnu arrive à Paris le 11 novembre 1920, mais le caveau n'étant pas achevé pour le recevoir, il n'y sera déposé que le 28 janvier 1921.

Depuis 1923, chaque soir, à 18 heures 30, il est procédé au ravivage de la Flamme, cérémonie publique organisée par l'association « La Flamme sous l'Arc de Triomphe »

De nombreux Français militent pour une cérémonie unique, le 11 novembre, rendant hommage à l'ensemble des combattants, morts pour la France dans les différents conflits.

Les mobilités douces :



La semaine du 22 novembre, le cabinet d'étude diligenté pour réfléchir aux mobilités douces en liaison avec Carolles et Sartilly, viendra sur place.

Si certains Champelais souhaitent s'associer à ce repérage « à vélo » sur la commune et suivre le projet, **préparez votre bicyclette et faites vous connaître !** Nous vous donnerons les informations sur l'heure et le lieu du rendez vous.

Le brûlage des déchets verts :

Vous êtes nombreux à demander si le brûlage des déchets verts est autorisé ou non.

Pour les particuliers c'est interdit. Pour les professionnels, les autorisations sont sous certaines conditions.

Vous pouvez retrouver l'information de manière exhaustive en suivant le lien ci-dessous, ou en flashant le Qrcode.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/11/cir_34130.pdf



Vous trouverez aussi toute les informations pour réussir votre compost, avec ce lien ou en flashant le Qrcode.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>



Info du comité des fêtes :



Le Comité des Fêtes prévoit de distribuer des branches de sapin pour les champelais qui en feront la demande. Ils pourront ainsi décorer leur devanture/clôture.

Les branches seront à récupérer au Café de Pays, ou livrées pour les personnes à mobilité réduite.

Tous les hameaux sont éligibles ! Faites votre demande soit en mairie, soit au Café de Pays dès maintenant.

La date de disponibilité vous sera communiquée ultérieurement.

Véronique LEVEAU, Présidente, et les membres du bureau.



Rendez-vous à venir :

- * Conseil Municipal le mardi 14 décembre, 20 h 30.
- * Animation de Noël à destination des enfants le samedi 18 décembre (suivre l'affichage)
- * Vœux du Maire le samedi 8 janvier
- * Assemblée Générale du Comité des Fêtes le janvier 25 janvier



Un peu d'histoire : (suite)

Total des habitantss en 1600: 455
 RÉPARTITION SELON LES NOMS DE FAMILLE
 CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE

NOM	NB DE REPRÉSENTANTS		NOM	NB DE REPRÉSENTANTS
1) GOSSE	78		24) LECOURT	5
2) HUAULT	38		25) de BIEU	4
3) LETELLIER	34		26) CHOUX	4
4) COUPARD	29		27) DANIN	4
5) MARIE	24		28) FILLATRE	4
6) BEDOUIN	19		29) FOLLAIN	4
7) LECOQ	19		30) LACHAUT	4
8) GROSSIN	18		31) MAILLARD	4
9) GUERARD	15		32) DU TERTRE	4
10) de BOISYVON	12		33) CRUCHON	3
11) GAUTHIER	11		34) de la HACHE	3
12) HERAULT	11		35) HUET	3
13) HOURTEPOT	10		36) DIGAUMONT	3
14) CHESNAY	8		37) DALIGAUT	3
15) MAZURE	8		38) FRISORIL	3
16) SALMON	8		39) NOUVEL	3
17) VALLOT	8		40) PERONNE	3
18) de FOIX	7		41) PETIT	3
19) YGER	7		42) Le VICAIRE	3
20) BOREL	6		43) BOYS	1
21) GRANDAIS	5		44) BLONDEL	1
22) de LAUNE	5		45) PEPIN	1
23) de LEZEAUX	5			

L'examen de ce tableau permet les constatations suivantes :
 Sur les 45 noms qu'il comporte, les 7 premiers : GOSSE, HUAULT, LETELLIER, COUPARD, MARIE, BEDOUIN, LECOQ, regroupent 241 habitants, soit plus de la moitié de la population. Ces 7 premières familles auxquelles il faudrait ajouter les LETOUZE et les LEMARÉCHAL, momentanément absents, vont constituer l'élément le plus important et le plus stable de la population et du foncier.
 C'est dans les cinquante années qui viennent de s'écouler que certains noms vont s'éteindre ou disparaître. Aujourd'hui on ne trouve à Champeaux ni GOSSE, ni HUAULT, ni COUPARD, ni BEDOUIN, ni LECOQ...

Seuls des noms de villages témoignent de leur existence passée. Or, sur les quelques 5 000 naissances enregistrées depuis 1571, près de 2 000 leur ont appartenu. Les GOSSE, à eux seuls, en ont compté près de 400, soit au moins l'équivalent de la population actuelle.

Cette stabilité aura pour conséquence de très nombreuses alliances entre ces familles, ce dont font foi de multiples «dispenses» conservées dans les registres de catholicité.



Entrée du bourg au début du siècle

ORGANISATION DE CHAMPEAUX

L'AUTORITÉ RELIGIEUSE

La double autorité civile et religieuse sous laquelle vivaient les Champelais était exercée par Jacques de la Hache et maître Jean Huet.

Maître Jean Huet qui fut à la tête de la paroisse de 1570 au 16 novembre 1610, date de sa mort à 86 ans, y exerça le plus long ministère qui ait existé à Champeaux. Érudit et fin diplomate, ce dont ses paroissiens avaient le plus grand besoin pour arrondir les angles entre les bouillants seigneurs du lieu et leurs voisins, il ouvrit (rédigé en latin et remarquablement tenu), le premier registre de catholicité sur lequel, en quarante ans il consigna : 502 naissances, 115 mariages, 344 décès.

Il était totalement intégré à la population et fut maintes fois parrain avec le plus souvent pour com-mère Vincente de Gaulay, femme du seigneur temporel. Il était allié à la famille GOSSE : ses deux nièces, Jeanne et Barbara filles de son frère Julien, avaient épousé Gilles et Guillaume GOSSE en 1574 et 1576. Sa belle-soeur, Barbara devenue veuve s'établit au presbytère où elle finit ses jours. Cette parenté avec les GOSSE et les étroites relations qu'il entretenait avec la famille seigneuriale expliquent la situation privilégiée et les avantages dont jouissaient les premiers.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.